



# Commune de Velleron

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU 01/12/2022**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

~  
DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

**Nombre de membres :**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 22

**Date de la convocation :**  
Le 25 novembre 2022

**DELIBERATION**  
**N°2022-137**

**OBJET :**  
**Ouverture de**  
**crédits 2023 en**  
**section**  
**d'investissement**

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL, Maire.

**Etaient présents :** Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Nicole RIVES, Cécile LAGET-BARBET, Sabine BAUPREY, Cédric CLARETON, Alexandra BOURGOIN, Ludovic THEVENET, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Bernard SENET, Daniel CLERC, Yannick VITALBO et Laurence HEDDAR.

**Absent ayant donné procuration :** Karim AKAR (procuration à Gilles LAUGIER), Franck PESCHIER (procuration à Hervé BERENGUER), Marion RUDELLE (procuration à Katia CAVALLINI) et Bernard THUY (procuration à Yannick VITALBO).

**Absente :** Rachel TASSAN et Auli GUILLAND

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie MARQUEZ.

-----

Madame Cécile LAGET-BARBET, Conseillère municipale en charge des Finances, rapporte aux membres du conseil municipal :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget prévisionnel 2022 (décisions modificatives, restes à réaliser, opérations d'ordres, remboursement dette et reports compris) soit **1 109 908,03 €**. Il convient de diminuer les dépenses d'investissement votées (1 684 623,00 €) des restes à réaliser (346 000,00 €), des opérations d'ordres (80 214,97 €), des crédits afférents au remboursement de la dette (148 500,00 €).

Aussi, les membres du Conseil municipale sont invités à approuver l'ouverture de crédits 2023 par anticipation selon le tableau ci-dessous afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget :

Chapitres	Crédits ouverts en 2022	Crédits pouvant être autorisés en 2023
Dépenses d'investissement	1 684 623,00 €	
RAR	- 346 000,00 €	
Op. ordre	- 80 214,97 €	
Dette	- 148 500,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 109 908,03 €</b>	<b>277 477,00 €</b>
Dont 20	135 000,00 €	33 750,00 €
Dont 21	974 908,03 €	243 727,00 €



Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2023 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,
- VU le budget primitif 2022 voté en date du 5 avril 2022,
- ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

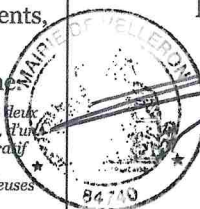
**ARTICLE UNIQUE :** D'autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2023 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'Investissement			
ARTICLES	OPERATIONS	DENOMINATIONS	CREDITS
<b>CHAPITRE 20</b>			<b>33 750,00 €</b>
<b>2031</b>	<b>85 - Cabinet médical</b>	Frais d'études	30 000,00 €
<b>2051</b>	<b>16 - Matériels</b>	Concessions et droits similaires	3 750,00 €
<b>CHAPITRE 21</b>			<b>243 727,0 €</b>
<b>2111</b>	<b>26 - Terrains</b>	Terrains nus	5 000,00 €
<b>2121</b>	<b>71 - Voiries</b>	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €
<b>2128</b>	<b>71 - Voiries</b>	Autres agencements et aménagements	2 500,00 €
<b>21312</b>	<b>12 - Aménagement écoles</b>	Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	10 000,00 €
<b>21318</b>	<b>85 - Cabinet médical</b>	Autres bâtiments publics	125 000,00 €
<b>2152</b>	<b>71 - Voiries</b>	Installation de voirie	50 000,00 €
<b>21534</b>	<b>71 - Voiries</b>	Réseaux d'électrification	12 227,00 €
<b>21568</b>	<b>71 - Voiries</b>	Autres matériel et outillage d'incendie	5 000,00 €
<b>21578</b>	<b>71 - Voiries</b>	Autres matériels et outillages de voirie	8 000,00 €
<b>21581</b>	<b>84 - Matériel divers techniques</b>	Autres installations, matériels et outillages techniques	10 000,00 €
<b>2181</b>	<b>71 - Voiries</b>	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00 €
<b>2183</b>	<b>9 - Matériels divers informatiques</b>	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00 €
<b>2184</b>	<b>14 - Mobiliers</b>	Mobiliers	3 000,00 €
<b>2188</b>	<b>33- Matériels sportifs</b>	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
<b>Total ouverture de crédits de dépenses d'investissement 2023</b>			<b>277 477,00 €</b>

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme

*Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.*



**Philippe ARMENGOL,**

**Maire de VELLERON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20221201-D2022-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022